



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juin 2026

<u>Date de la convocation :</u> 11 juin 2026	L'an deux mille vingt-six, le lundi quinze juin à dix-neuf heures trente minutes,
<u>Date d'affichage :</u> 11 juin 2026	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
<b>En exercice : 15</b> <b>Présents : 12</b> <b>Votants : 14</b>	<u>Etaient présents :</u> <i>Karine KAUFFMANN, Eric LAURENT, Aurélia AUMONIER, Aurélie MEYER, Anne-Laure QUETTIER-BELLENGER, Bernard JUÉRY, Philippe MARTINET, Apolline SCHRECK, Angéline MOYET, Eric CHANTOT, Cécile CURIEL, Jean-Michel JAMET, conseillers municipaux</i>
	<u>Etaient absents :</u> <i>Gaël DELIENS-MADRE (pouvoir donné à Apolline SCHRECK) Lancelot MIRA (pouvoir donné à Eric LAURENT) Laurence LELARGE</i>
	<u>Secrétaire de Séance :</u> Apolline SCHRECK

Délibération N° 2026-34

### III - CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

#### Exposé de M. JUÉRY :

L'article 1650 du code des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les membres sont nommés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables proposée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

### Mairie de Médan



La liste proposée est la suivante :

**Commissaires titulaires :**

Bernard JUERY  
Philippe MARTINET  
Apolline SCHRECK  
Jean-Michel JAMET  
Rémy FERON  
Michel ROUSSEAU  
Michel Curiel  
Jean-Claude RENAUD  
Gaël DESLIENS-MADRE  
Lancelot MIRA  
Eric LAURENT  
Carla FICUCCIELLO

**Commissaires suppléants :**

Jeannine MOYET  
Eric CHANTOT  
Claire DARDELET  
Christophe BEAUNOIR  
Josette GACON  
Manuel LEON  
Joel MOUREN  
Mickael BLOT  
Vivien NOEL  
Corinne NOWAK  
Sophie LARGENT  
Josianne SANTIN

**Délibération :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des impôts, notamment son article 1650, portant création d'une commission communale des impôts directs,

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants,

Entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques,
- AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Médan, le 16/06/2026

Le Maire

Karine KAUFFMANN

Rendu exécutoire par :  
Dépôt en Sous-Préfecture le : 16/06/2026  
Et par publication le : 16/06/2026

**Mairie de Médan**